

Gestion financière des collectivités publiques

Infos pratiques

- > ECTS : 6.0
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Période de l'année : Enseignement neuvième semestre
- > Méthodes d'enseignement : En présence
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Composante : Droit et science politique
- > Code ELP : 4J9JGFCC

Présentation

Le cours de Gestion financière des collectivités publiques vise à étudier la loi organique relative aux lois de finances et sa mise en œuvre concrète, en s'intéressant plus particulièrement à ses prolongements dans la réforme de la gestion publique.

Les finances locales seront également abordées à travers plusieurs thématiques que sont l'autonomie financière, la maîtrise des budgets locaux et les logiques de solidarité

Évaluation

1/3 durant le cours sous forme d'un exposé

2/3 examen terminal écrit